



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N°256

CONSEIL EXÉCUTIF

Visioconférence – Mercredi 17 février 2021

Le secrétariat général

Diffusion : conseil exécutif, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral

Le présent relevé de décisions et d'informations a été adopté en séance du 03 mars 2021.

Membres du conseil exécutif : Audrey Baron, Sylvain Benain, Cyrille Berton, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Agnès Chacun, Eric Charnier, Laurent Constantin, Pascal Couvineau, Malice Devergies, Julie Grall, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Julien Laffay, Laurence Le Couëdic, Audrey Legrand, Audrey Maîtrerober, Mathieu Marie, Yohan Penel, Aline Pilon, Paul-André Tramier.

Excusés : Jean-Marc Serfaty, Etienne Thobois.

Assistent : Céline Berton (DS), Pascal Bildstein (DC), Emilie Coconnier (RA), Sébastien Motard (RC).

Invités : Sébastien Buisine, Jérôme Careil.

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	0/ Validation du RDI du conseil exécutif du 3 février 2021	
Animation d'équipe et administration	<p>Vote n°1 : validation du RDI du conseil exécutif du 3 février 2021.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>Le RDI du conseil exécutif du 3 février 2021 est validé à l'unanimité. <i>Deux personnes (Malice Devergies et Alexandre Huvet) n'ont pas été en capacité de voter.</i></p>	0_RDI_CEx_2.pdf
	1/ Clubs formateurs	
Vie sportive	<p>Le président Yohan Penel présente le projet de la réforme des clubs formateurs, qui avait été élaboré dans la mandature précédente, mais qui n'est pas encore officiellement lancé. Il rappelle que l'objectif de ce statut est de permettre aux clubs formateurs d'être valorisés, par un statut, ainsi que par la possibilité de bénéficier d'indemnités, de frais de mutation, lorsque ce ou ces joueurs qui permettent de bénéficier de ce statut quittent leur club d'origine pour rejoindre un autre club.</p> <p>Le président conclut sa présentation en posant la question si ce projet devait être lancé d'un point de vue pratique cette année, ou bien si cela devait être reporté au 1^{er} septembre 2022, vu les difficultés que les clubs peuvent avoir à ce jour. Il rappelle que des développements informatiques et des adaptations sur les mutations devraient être mis en place si le projet devait être lancé au 1^{er} septembre 2021.</p> <p>Julien Laffay, ayant été élu lors de la mandature précédente, ajoute que ce</p>	1_clubs_formateurs_cale ndrier.pdf 1_clubs_formateurs_com paratif.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>projet est à l'origine d'une volonté des clubs, qui étaient demandeurs, et précise qu'un report pourrait provoquer une accélération des mouvements cette année, avant que cette règle soit mise en place.</p> <p>En tant que responsable du secteur, Laurent Constantin ajoute que le système proposé n'est peut-être pas le plus optimal vu le système de calcul. Il précise que les sommes qui devront être sorties par les clubs arrivants sont peut-être trop importantes à ce jour, et qu'il serait nécessaire de retravailler le système élaboré, afin d'en proposer une meilleure version en année N+1.</p> <p>Suite à une demande, le président précise que ce vote doit être effectué à cette date afin qu'en cas de validation, la fédération soit en capacité de mettre en place les développements informatiques, afin qu'ils soient prêts à temps pour la saison prochaine.</p> <p>La directrice des services, Céline Berton, précise qu'au niveau du secteur informatique il n'y a pas eu de demande pour les développements informatiques, bien que le projet soit bouclé depuis un an.</p> <p>Nathalie Huet propose alors de faire un audit informatique sur le sujet, avant d'effectuer le vote, qui serait donc reporté à une date ultérieure. Elle explique que le but de cet audit informatique aura pour but d'évaluer la faisabilité de lancer ce projet à temps pour la saison prochaine, avec les moyens actuels.</p> <p>Le président conclut finalement les débats, en décidant que ce vote est reporté après les résultats de l'audit. Ce vote sera ainsi fait de manière électronique entre deux conseils exécutifs.</p>	
	<p>2/ Agence nationale du Sport : validation du projet sportif fédéral</p>	
<p>Tous secteurs</p>	<p>Le président explique avoir reçu les éléments relatifs à la note de cadrage de l'Agence nationale du Sport et au fonds de solidarité, ainsi que sur la part territoriale et sur un fonds de transformation numérique des fédérations.</p> <p>Il ajoute que suite à cela, un comité de pilotage de l'ANS a été constitué. Il se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Elus</i> : Yohan Penel, Aline Pilon, Pascal Couvineau, Roland Boigeol • <i>Membres de la Direction Technique Nationale</i> : Cyrille Gombrowicz, Nicolas Galtier, Vincent Legras • <i>Salariés de la fédération</i> : Céline Berton, Emilie Coconnier, Kevin Le Roux <p>Après cette présentation, Yohan Penel présente l'architecture proposée du Projet Sportif Fédéral, qui a été formalisé par les Directeurs Techniques Nationaux adjoints sur la base du programme électoral, et qui sera proposé à l'Agence nationale du Sport. Il précise que la note de cadrage associée au fonds de l'agence, et à destination des clubs, sera proposé au vote lors du conseil exécutif du 20 mars. Un document enrichi sera présenté à l'assemblée générale de la fédération, prévue les 17-18 avril 2021.</p> <p>Il annonce que l'architecture de ce projet est structurée en cinq axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La performance sportive • La performance sociale • La structuration et l'efficacité de notre fonctionnement au sein de la structure fédérale (fédération, ligues et comités) • La structuration de la communauté du badminton • La structuration du réseau des dirigeants. <p>Il conclut en expliquant que la présentation du projet en assemblée générale a pour but de permettre à l'ensemble des acteurs de pouvoir se l'approprier. Après cette présentation générale, le vote de validation a lieu.</p>	<p>2_PSF_v2.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°2 : validation de l'architecture du projet sportif fédéral. <u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 17 / Contre : 1 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à la majorité. <i>Suite à un problème technique, deux personnes (Malice Devergies et Audrey Legrand) n'ont pas été en capacité de voter.</i></p> <p>Après le vote, le président précise que les membres du conseil exécutif peuvent avoir accès à ce projet sportif fédéral, afin d'y ajouter des remarques, via un lien qui a été envoyé par courriel aux élus.</p>	
	3/ Rémunération des dirigeants	
Animation d'équipe et administration	<p>La secrétaire générale Aline Pilon présente la proposition des votes relatifs à la rémunération de trois dirigeants de la fédération. Ces propositions concernent l'année 2021, et évolueront pour les années suivantes.</p> <p>Conformément à l'article 4.6.1.1.1. des statuts de la fédération, les propositions de rémunérations qui vont être listées ci-dessous ont reçu, en amont de la réunion, un avis public de la commission d'éthique et de déontologie.</p> <p>Pour le premier vote, il est proposé que Yohan Penel bénéficie, en sa qualité de président de la fédération, d'une rémunération mensuelle de 1 500€ net, du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021.</p> <p>Vote n°3 : validation de la rémunération de Yohan Penel en qualité de président à hauteur de 1 500€ net/mois de mars à décembre 2021. <u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Pour le deuxième vote, il est proposé que Mathieu Marie bénéficie, en sa qualité de secrétaire général adjoint de la fédération, d'une rémunération mensuelle de 500€ nette, du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021.</p> <p>Vote n°4 : validation de la rémunération de Mathieu Marie en qualité de secrétaire général adjoint à hauteur de 500€ net/mois de mars à décembre 2021. <u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Pour le dernier vote, il est proposé qu'Audrey Legrand bénéficie, en sa qualité de vice-présidente de la fédération, d'une rémunération mensuelle de 500€ nette, du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021.</p> <p>Vote n°5 : validation de la rémunération d'Audrey Legrand en qualité de vice-présidente à hauteur de 500€ net/mois de mars à décembre 2021. <u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	4/ Classement	
Vie sportive	<p>Le vice-président en charge de la vie sportive Laurent Constantin prend la parole et présente le projet du nouveau classement, qui serait conforme au système Elo/Glicko, où chaque match va compter dans l'évolution du classement du joueur. Il évoque à l'occasion un léger scepticisme sur cette réforme, expliquant que toutes les compétitions auront la même valorisation dans l'évolution du classement.</p> <p>Le président Yohan Penel précise que l'objectif de ce classement est de trouver un juste équilibre entre l'ancien CPPP (classement en vigueur jusqu'en 2015), et le CPPH, le système actuel de classement, en respectant un certain principe d'incertitude sur la cote. Il précise que, comme sur la question des clubs formateurs, la question du classement sera soumise à des temps de développements informatiques pour pouvoir en effectuer le lancement.</p> <p>Nathalie Huet précise ensuite que ce qui avait un peu retardé le projet de ce nouveau classement était le coût économique (informatique) de cette évolution de classement (suppression de la lettre avec un nombre au profit d'un rang).</p> <p>Le président reprend la parole ensuite pour expliquer que le nouveau classement n'est pas, en l'état, intégrable dans Poona.</p> <p>Vote n°6 : report de la mise en place du nouveau classement.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 3 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><i>Suite à un problème technique, une personne (Malice Devergies) n'a pas été en capacité de voter.</i></p>	<p>4_classement_annexe.pdf</p> <p>4_classement_note_synt_hese.pdf</p> <p>4_classement_points_vigilance</p> <p>4_classement_reglement.pdf</p>
	5/ Point d'information du secteur emploi/formation	
Emploi & Formation	<p>Formation GEO</p> <p>En tant que responsable du secteur, Eric Charnier prend la parole, et propose la création d'un groupe de travail sur la filière GEO, en lien avec la note que les membres du conseil exécutif ont reçue en amont de la réunion et afin de prolonger les travaux de l'olympiade précédente.</p> <p>Vote n°7 : création d'un groupe de travail « GEO ».</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><i>Suite à un problème technique, une personne (Malice Devergies) n'a pas été en capacité de voter.</i></p> <p>Formation CQP animateur de badminton</p> <p>Après ce vote, Sébastien Buisine rejoint la réunion et prend la parole afin de présenter le projet de renouvellement du CQP Animateur de Badminton. Il précise que la réforme de la formation amène des changements au sujet de la mise en place et au renouvellement des certifications, et une augmentation de la durée pour effectuer ces actions, auprès du ministère des sports, avant de pouvoir être enregistré auprès de France Compétences. De plus, le chargé de mission explique que FormaBad a effectué cette demande dans un délai raisonnable sous l'ancien système, mais trop court dans l'actuel, ce qui va amener à ce que la formation ne soit temporairement pas reconnue, le temps que le renouvellement soit validé.</p>	<p>5_GT_Filière GEO.pdf</p> <p>5_CQP_Animateur badminton.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Certification QUALIOPI</p> <p>A la suite de la présentation effectuée précédemment, Jérôme Careil, Directeur Technique National adjoint en charge de l'emploi et de la formation, et responsable de FormaBad, prend la parole afin de présenter la certification QUALIOPI, qui est une certification des processus de formation au sein de l'organisme FormaBad. L'obtention de cette certification permettrait de bénéficier de financements publics et mutualisés, générant ainsi des ressources pour les acteurs du badminton.</p> <p>Afin de pouvoir bénéficier de cette certification, Jérôme Careil expose les sept critères obligatoires, afin que FormaBad puisse figurer dans ces organismes de formation reconnus, pour une durée de trois ans renouvelables (par audit de l'organisme).</p> <p>Il explique que l'idée de FormaBad en essayant de faire partie des organismes reconnus par QUALIOPI est d'avoir, en tant que prestataire de la formation professionnelle, un fonctionnement le plus collaboratif et complémentaire possible.</p> <p>Il présente un modèle où la fédération serait un prestataire de la formation professionnelle, et où il y aurait des conventions avec les ligues. Cela mettrait ainsi FormaBad en tête de réseau dans le cadre de QUALIOPI, alors qu'à ce jour 5 ligues sont prestataires de la formation professionnelle. L'objectif de cette démarche sera aussi de permettre plus d'optimisation et de cohérence entre les formations.</p> <p>Jérôme Careil explique ensuite que cela pourrait amener FormaBad à avoir une augmentation du volume d'activités, tout en devant effectuer des évolutions de procédures. Cela nécessitera aussi une évaluation des processus sur ce qui est fait et une rigueur de tous les acteurs. Mais cette certification permettra une optimisation de l'utilisation des fonds de formation, permettant ainsi la création de nouvelles ressources financières pour la fédération, ainsi que les ligues.</p> <p>Pour conclure, le DTN adjoint présente le calendrier afin de FormaBad puisse bénéficier de la certification à partir de la saison 2021-2022, si la validation peut avoir lieu suite à l'audit.</p> <p>Suite à cette présentation, Sébastien Buisine intervient pour expliquer que c'est France Compétences qui gère aussi les fonds publics de la formation professionnelle sur le légal. Et France Compétences va croiser avec la Caisse des Dépôts la question des comptes de formation. Il explique qu'il sera nécessaire qu'il y ait aussi une prise de conscience des ligues pour que la formation devienne un critère de développement.</p> <p>Suite à une question, Jérôme Careil précise qu'à ce jour, ce seront les formations d'encadrants qui seront concernées par ces démarches.</p> <p>Stratégie de publication, du fonctionnement et de la gestion des ouvrages de la collection FFBaD</p> <p>Pour effectuer la présentation sur ce sujet, Eric Charnier prend la parole, et explique que la collection des ouvrages fédéraux paraît dans les éditions Amphora. Trois ouvrages ont été publiés, et un quatrième est en cours d'écriture. Il explique qu'une des questions principales à ce jour est celle des droits d'auteur, en lien avec des propositions qui ont été effectuées dans le cadre d'une note qui a été envoyée en amont de la réunion.</p> <p>Il annonce qu'à ce jour dans la collection Amphora, 500 exemplaires de chaque livre ont été achetés par la FFBaD. Une partie est distribuée gracieusement, et une autre partie est vendue aux acteurs du badminton. Du côté des auteurs, qui sont à ce jour salariés de la fédération ou extérieurs, il n'y a à ce jour aucun conventionnement au sujet des droits d'auteur, qui pourraient être à régulariser dans certains cas.</p> <p>Jérôme Careil explique ensuite la nécessité de faire un point et un vote à ce sujet, afin d'avoir une position claire et officielle de la fédération sur la question, pour les personnes qui pourraient ou qui ont pu écrire ces livres.</p>	<p>5_globale_Collection Amphora.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Après les débats, un premier vote a lieu sur la gestion de la collection par FormaBaD, avant un second vote sur la création d'un cadre contractuel pour les droits d'auteurs des livres édités au nom de la fédération par Amphora.</p> <p>Vote n°8 : gestion de la collection par FormaBad (ventes, stock, enrichissement, ...) telle que décrite dans la note.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 2 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><i>Suite à un problème technique, une personne (Gilles Castillon) n'a pas été en capacité de voter.</i></p> <p>Vote n°9 : droits d'auteur – création d'un cadre contractuel visant à régulariser les droits des trois premiers ouvrages et cadrer ceux des futurs ouvrages.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 21 votants Pour : 18 / Contre : 1 / Abstention : 2 La proposition est adoptée à la majorité.</p>	
	6/ Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du 3 mars 2021	
Animation d'équipe et administration	<p>Yohan Penel présente l'ordre du jour prévu pour la prochaine réunion du conseil exécutif, qui aura lieu le mercredi 3 mars 2021.</p> <p>L'ordre du jour se compose sous cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 0) Validation du RDI du conseil exécutif du 17 février 2021 1) Validation de la composition des commissions 2) Stratégie sur les disciplines associées 3) Positionnement sur les championnats de France 2021 4) Représentation des perspectives Paris 2024 5) Point sur la prospective immobilière 6) Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du 20 mars 2021 	
	7/ Questions diverses	

Fin de la séance : 22h45

Mathieu MARIE
Secrétaire général adjoint de la FFBaD



COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Objet : Rémunération de membres du Conseil exécutif

Demande d'avis quant à la rémunération de trois membres du Conseil exécutif

Le Secrétaire Général-adjoint a sollicité un avis quant à la rémunération de trois membres du Conseil exécutif en application de l'article 4.6.1. des statuts de la Fédération Française de Badminton en vigueur et notamment de l'alinéa 4.6.1.1..

Cet alinéa 4.6.1.1. stipule notamment que "Dans les limites fixées par le règlement financier, le Conseil exécutif peut décider le versement d'une rémunération à un, deux ou trois de ses membres ..."

Trois membres, en l'occurrence, sont proposés comme bénéficiaires de ces indemnités, à savoir :

- Yohan Penel, en sa qualité de Président, pour un montant de 1 500 € mensuel net, à compter du 1^{er} mars 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021. Cette rémunération vient soutenir son engagement en termes de relations publiques et en termes de conduite du changement.
- Audrey Legrand, en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la Communication et du Marketing, pour un montant de 500 € mensuel net, à compter du 1^{er} mars 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021. Cette rémunération vient soutenir la remise à plat de la stratégie numérique fédérale.
- Mathieu Marie, en sa qualité de Secrétaire Général Adjoint, pour un montant de 500€ mensuel net, à compter du 1^{er} mars 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021. Cette rémunération vient soutenir la prise en main de nouvelles fonctions dans le cadre de la réorganisation interne de la fédération.

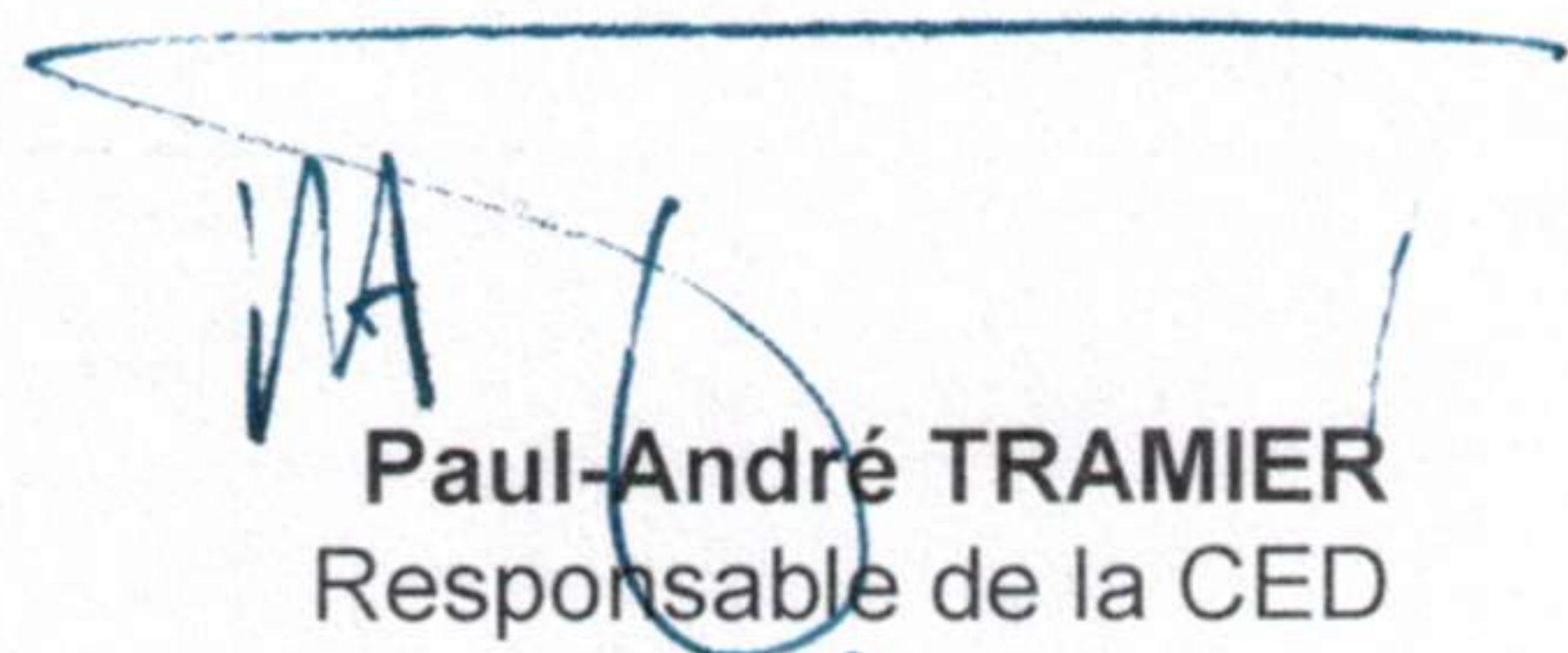
Cette proposition portant sur les bénéficiaires, leurs fonctions exercées respectivement et les motivations qui justifient l'octroi de ces indemnités, n'appelle aucune observation rédhibitoire eu égard aux dispositions de l'alinéa 4.6.1.1. antécité.

En ce qui concerne le montant des indemnités retenues, elles s'inscrivent dans le plafonnement mensuel des rémunérations édictées à l'article 10.2. du Règlement financier de la FFBaD qui indique comme plafond mensuel net :

- pour le Président : un montant de 2 000 € ;
- pour le Secrétaire général-adjoint et la Vice-présidente : un montant de 500 €.

Les montants proposés se situant dans le plafonnement mensuel fixé réglementairement n'appellent aucune observation significative.

En conséquence, il est émis un avis sans réserve à la proposition relative à la rémunération des trois membres du Conseil exécutif désignés ci-dessus.


Paul-André TRAMIER
Responsable de la CED

le 16 février 2021